



PROCES-VERBAL

Conseil Municipal Réunion du 28 mai 2015

Convocation

- . transmise par la Poste et/ou par mail le jeudi 21 mai 2015
- . affichée le jeudi 21 mai 2015

Etaients présents : Monsieur Didier FAVREAU, Mme Béatrice de GRANDMAISON, M. Benoît LIGNEY, Mme Marie-Thérèse JOLLY, M. Bruno EZEQUEL, M. Dominique PILET, Mme Marie PROUX, M. Alain TAILLARD, M. Michel MUSSEAU, Mme Martine TESSIER, Mme Gisèle GUERIN, M. Joseph GALLARD, Mme Elise HILZ, Mme Yveline LUSSEAU, M. Xavier HUTEAU, M. Elie FRONT, Mme Catherine FLEURY, Mme Mathilde HUTEAU, M. Pascal BEILLEVAIRE, M. Christian TANTON, M. Yannick LE BLEIS, Mme Maryline BRENELIERE, Mme Anaïs SIMON, Mme Joëlle ANDRE, M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. Daniel JACOT à M. Bruno EZEQUEL, M. Philippe DEHODENCQ à M. Dominique PILET, Mme Marie-Paule GRIAS à Mme Marie PROUX.

Monsieur Alain TAILLARD a été élu secrétaire de séance.

Présents : 26 Votants : 29

INFORMATIONS

Décisions du maire prises par délégation du Conseil Municipal

**Renonciation à l'exercice du droit de préemption*

- Immeuble AT n° 11 - 366 m² - 3 boulevard Gilles de Retz
- Immeubles BC n° 454 - 740 m² et BC n° 456 - 60 m² - 10 boulevard Saint Blaise
- Immeuble BD n° 237 - 671 m² - 14 rue de la Grenouillère
- Immeuble BE n° 72 - 1606 m² - 67 rue des Basclotières
- Immeuble BB n° 196 - 777 m² - 5 place du Champ de Foire
- Immeuble BC n° 155 - 141 m² - 1 rue Jean Bouron
- Immeuble C n° 2804 - 2500 m² - 5 rue Clément Ader
- Immeuble AY n° 95 - 1071 m² - 24 le Petit Bois
- Immeuble BC n° 270 (lot n°2) - 49.47 m² - 14 rue du Marché
- Immeuble AP n° 47 - 463 m² - 2 rue des Primevères
- Immeuble AD n° 282 - 540 m² - 27 avenue de Charette
- Immeuble BI n° 13 - 2849 m² - 124 route de Bouin
- Immeuble AP n° 100 - 303 m² - 10 rue des Primevères
- Immeuble AD n° 292 - 482 m² - 3 avenue de la Rochejaquelein
- Immeubles BC n° 493 et BC n° 494 - 1148 m² - 1 rue des Redoux
- Immeuble AC n° 345 - 467 m² - Allée Notre Dame de la Chaume
- Immeuble BC n° 89 - 39 m² - Rue des Bancs
- Immeuble AP n° 102 - 448 m² - 8 rue des Primevères
- Immeuble AP n° 14 - 421 m² - 9 avenue des Tulipes

Immeuble AD n° 403 - 510 m² - 34A rue de Pornic
 Immeuble BC n° 256 - 209 m² - 5 rue du Marché
 Immeubles BC n° 263 et BC n° 402 (lots n° 6-7-8 et 9) - 112.30 m² - 7 rue de Retz/12 place des Halles
 Immeubles BC n° 263 et BC n° 402 (lots n° 5 et 10) - 82.50 m² - 7 rue de Retz/12 place des Halles
 Immeuble AP n° 257 - 635 m² - 3 rue des Embruns
 Immeuble K n° 71 - 2090 m² - Pièce du Baril
 Immeuble AR n° 191 - 490 m² - 13 rue Emeraude - Le Clos de l'Espérance

DECISIONS

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal du jeudi 2 avril 2015

AFFAIRES GENERALES

Jurés d'Assises

38_28052015_915

Exposé :

Il s'agit de tirer au sort, dans la liste générale des électeurs de la commune, les personnes susceptibles de siéger en qualité de juré en 2016.

Pour Machecoul, le nombre de jurés est de 5, mais il doit être tiré au sort le triple de ce nombre, soit 15 noms.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, soit au cours de l'année 2016, ne doivent pas être retenues.

Le tirage au sort qui correspond au nom d'une personne rayée est considéré comme nul. Si le tirage porte sur le nom d'une personne qui n'a pas sa résidence principale à Machecoul, le tirage au sort sera considéré valable pour la liste préparatoire. Une personne de plus de 70 ans peut être tirée au sort.

Après la liste préparatoire, pourront demander une dispense :

- les personnes de plus de 70 ans,
- celles n'ayant pas leur résidence principale dans le département,
- celles indiquant un motif grave reconnu valable.

Tirages au sort :

NOM et prénom	adresse	date et lieu de naissance
LAFONT épouse POTTIER Brigitte	Saint Jean	25/04/1949 à Epernay
JAULIN épouse MENUET Magali	32 C rue Marcel Brunelière	01/01/1972 à Machecoul
LONGEPE Yoann	Le Petit Bois	29/04/1984 à Machecoul
FOUCHER Adrien	25 rue des Capucins	20/02/1983 à Tremblay en France
GLASS Laura	4B avenue des Mésanges	12/09/1972 à Los Angeles
LOIRAT épouse YVERNOGEOU Geneviève	6 avenue des Mésanges	21/04/1936 à Sainte Pazanne
VOYAU David	12 Hucheloup	13/05/1983 à Machecoul

THIBAUD Emmanuel	11 Le Baril	19/09/1968 à Machecoul
AMIANT Sophie	8 La Grande Boucardière	04/05/1978 à Machecoul
ROUSSEAU Jean-François	60 Le Four à Chaux	02/09/1948 à Machecoul
BABU épouse ROBIN Marguerite	14 place du Champ de Foire	09/07/1926 à Bois de Céné
MURAIL épouse MICHAUD Gabrielle	3 bd du Canal	27/04/1936 à la Marne
RONVIN épouse ROUSSEAU Béatrice	5 rue des Jonquilles	15/04/1958 à Machecoul
BRIAND Claude	118 La Chapelle des Dons	21/10/1956 à Saint Hilaire de Chaléons
MOUGEL Alain	30 rue du Marais	10/10/1953 à Cheniménil

FINANCES

Attribution des subventions pour 2015

39_28052015_755

Exposé :

Lors de sa réunion du 18 mai 2015, la commission des Finances a étudié les subventions à allouer pour l'année 2015.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les propositions de subventions à attribuer aux associations.

En tant que présidents et membres dirigeants d'associations, certains membres du conseil municipal ne participeront ni aux débats, ni au vote (Dominique PILET, Catherine FLEURY, Anaïs SIMON, Martine TESSIER).

Débat :

Christian Tanton se félicite sur la réserve de 3000 € pour l'équilibre financier de l'école de musique.

Maryline Brenelière s'interroge sur la pérennité des salaires de cette école.

La commission en a tenu compte et ce n'est pas pour autant que le problème est résolu pour les années à venir.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra à l'avenir revoir le fonctionnement de cette école afin de la pérenniser et interpeler à nouveau la Communauté de Communes.

Club BMX : 900 € en réserve après la présentation des comptes et pour l'avenir une fusion du vélo en une seule association est souhaitable.

Augmentation pour alcool assistance de 204 € à 300 €.

La cotisation est obligatoire pour la subvention à l'Association des Maires.

Yannick Le Bleis demande à être prévenu ou invité pour les Assemblées Générales des associations.

Pascal Beillevaire s'interroge sur le financement du site internet des commerçants.

Béatrice de Grandmaison ajoute que les subventions ne sont pas obligatoires et qu'une éventuelle baisse ne doit pas être considérée comme une punition.

Subvention des Pompiers : 5795 €, la somme ne sera pas indexée chaque année.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des membres votants (*4 abstentions : Pascal BEILLEVAIRE, Yannick LE BLEIS, Maryline BRENELIERE, Christian TANTON, 1 contre uniquement pour la subvention des Pompiers : Jean BARREAU*) :

- ATTRIBUE les subventions selon le tableau joint.

Quartier des Bancs : Compte rendu annuel à la collectivité 2014

40_28052015_125

Exposé :

Monsieur le Maire expose que l'aménagement du quartier des Bancs a été confié à la SELA par convention de concession approuvée le 19 décembre 2011.

Conformément à l'article 18 de ce contrat, la SELA a présenté le CRAC 2014 de l'opération. Les prix de cession correspondent à un prix moyen de parcelle de 46 000 € pour les acquéreurs, intégrant la viabilisation de la parcelle, la réalisation de la clôture en bois avec portillon en métal et l'habillage des coffrets techniques.

L'équilibre général de l'opération est assuré par des participations de la collectivité :

- participation à l'équilibre de l'opération : 177 400 €
- participation en compensation pour le foncier communal : 340 664 €
- participation logement social et béguinage (CG 44) : 280 000 €
- subvention pour l'aménagement des espaces publics (CR Pays de Loire) : 215 228 €

Ce compte rendu a été examiné le 28 avril 2015 par la Commission de Contrôle Financier qui n'a pas émis d'observations particulières. Le Conseil Municipal est invité en conséquence à approuver ce document.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité) présenté par la SELA au titre de l'exercice 2014 pour le Quartier des Bancs.

ZAC Richebourg-Sainte Croix : Compte rendu annuel à la collectivité 2014

41_28052015_125

Exposé :

Monsieur le Maire expose que l'aménagement de la ZAC de Richebourg-Sainte Croix a été confié à la SELA par convention de concession approuvée le 26 juin 1998.

Conformément à l'article 18 de ce contrat, la SELA a présenté le CRAC 2014 de l'opération. L'ensemble des produits et charges de l'opération conduit à un équilibre financier grâce à une participation communale évaluée à 562 000 € (apport foncier) et une participation du Département à hauteur de 222 000 € au titre du logement social (Contrat de Territoire).

Ce compte rendu a été examiné le 28 avril 2015 par la Commission de Contrôle Financier qui n'a pas émis d'observations particulières. Le Conseil Municipal est invité en conséquence à approuver ce document.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité) présenté par la SELA au titre de l'exercice 2014 pour la ZAC Richebourg-Sainte Croix.

DSP Marchés et occupation du Domaine Public : rapport annuel 2014

42_28052015_125

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a délégué à la SOGEMAR, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2015, la gestion de ses marchés d'approvisionnement et, de manière générale, l'encaissement des redevances d'occupation du Domaine Public.

Conformément aux dispositions contractuelles, la SOGEMAR a présenté son rapport annuel pour l'exercice 2014.

En 2014, les recettes totales s'élèvent à 33 124,71 €, en retrait de 7,3 % par rapport à 2013 (35 753,36 €). La redevance versée à la Ville s'élève à 20 749,80 €.

Ce compte rendu a été examiné le 28 avril 2015 par la Commission de Contrôle Financier qui n'a pas émis d'observations particulières. Le Conseil Municipal est invité en conséquence à approuver ce document.

Débat :

Pascal Beillevaire s'interroge sur la baisse des abonnés (- 7,3 %) et souhaite un tableau détaillé pour chaque taxe.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants (*une abstention : Pascal BEILLEVAIRE*) :

- APPROUVE le rapport annuel du délégataire présenté par la SOGEMAR au titre de l'exercice 2014 concernant la délégation de service public « Marchés et occupation du Domaine Public ».

Taux d'imposition 2015 - modification

43_28052015_721

Exposé :

Par une délibération en date du 2 avril 2015, le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition suivants :

	<i>Taux votés 2014 (pour mémoire)</i>	<i>Taux 2015</i>
Taxe d'habitation	14.49 %	14,65%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10.41 %	10,52%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	32.34 %	32,70%
CFE	14.20 %	14,36%

Par un courrier en date du 11 mai 2015, la Préfecture, dans le cadre du contrôle de légalité, nous indique que le taux de CFE de l'année N peut excéder celui de l'année N-1 mais uniquement dans la limite du taux de la taxe d'habitation ou du taux moyen pondéré de TH et des taxes foncières entre l'année N-1 et l'année N. En conséquence, le taux de CFE pour l'année 2015 est supérieur au taux maximum réglementaire (à savoir une augmentation supérieure au taux moyen pondéré de TH et des taxes foncières). Il aurait dû s'établir à 14,35 % au maximum.

Pour corriger cette irrégularité, il est proposé de modifier le taux de la TFPNB pour le ramener à 32,69 % conformément à l'application du taux de TFPNB de 2014 au coefficient de variation proportionnelle figurant sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2015 (état 1259).

Le produit fiscal total attendu, qui s'élevait à 2 109 654 €, serait ainsi ramené à 2 109 623 €.

La délibération du 2 avril 2015 concernant les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la CFE reste applicable.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la modification du taux d'imposition 2015 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties de 32,70 % à 32,69 %.

URBANISME

Quartier des Bancs : Acquisition immobilière

44_28052015_321

Exposé :

Le maire rappelle que la ville de Machecoul s'est engagée en faveur d'une réorganisation du plan de circulation des espaces publics nécessitant dans certains secteurs une intervention sur le cadre bâti. De ce fait, la rue des Bancs demeure une cible prioritaire pour les trois raisons suivantes :

- L'étroitesse des rues associée à la densification du quartier pose des difficultés de circulation et de stationnement,
- L'état du bâti présente un grave danger pour la sécurité des personnes, des chutes de tuiles des toitures sont constatées,
- Le programme urbain du quartier des Bancs rend nécessaire un nouveau traitement spatial de cet espace public. Il s'agit d'un programme d'une résidence "seniors" puis de constructions de logements libres, soit environ une soixantaine de logements créés en tissu urbain.

Dans ce cadre, l'action de requalification urbaine consiste dans un premier temps à démolir l'ensemble bâti au droit de la rue des Bancs de façon à élargir la voie, sécuriser le carrefour avec la rue Alexandre Riou puis protéger les personnes par la démolition de bâtiments menaçant ruine.

Par délibération en date du 1^{er} avril 2015, le Bureau Communautaire a décidé la cession à l'euro symbolique, au profit de la ville de Machecoul, des parcelles avant arpentage cadastrées BC n°118, 119p, 121p pour une contenance de 270 m² environ.

Débat :

Maryline Brenelière s'interroge sur le devenir du terrain en triangle du quartier des Bancs.

Décision :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE l'acquisition à l'euro symbolique, des parcelles de la Communauté de Communes de la Région de Machecoul, cadastrées avant arpentage BC n°118, 119p, 121p pour une contenance de 270 m² environ,

- DECIDE que les frais de géomètre, notaire et frais annexes liés à la transaction seront à la charge de la ville de Machecoul,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

ENFANCE - JEUNESSE

Tarifs séjours 2015

45_28052015_716

Exposé :

Dans le cadre des accueils de loisirs 3-11 ans et 11-17 ans, différents séjours seront proposés au cours de l'été :

- du 8 au 10 juillet 2015 un camp au Zoo de la Boissière pour les 5/6 ans (12 places)
- du 14 au 17 juillet 2015 un camp à Parthenay autour de la Fête du Jeu pour les 7/8 ans (14 places)
- du 21 au 24 juillet 2015 un camp à Indian Forrest pour les 9/11 ans. (14 places)
- du 13 au 17 juillet 2015 un camp cirque Vacances Spectaculaires pour les 11/16 ans (5 places)
- du 20 au 24 juillet 2015 un camp à Saint-Gilles Croix de Vie pour les 14/17 ans (14 places)
- du 29 juillet au 7 août un séjour en Allemagne pour les 11/13 ans (24 places)

La participation demandée aux familles est établie en fonction du quotient familial.

Débat :

Joëlle André demande si le taux d'occupation des séjours enfance-jeunesse est satisfaisant.

Décision :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la grille tarifaire proposée ci-après :

GRILLES TARIFS SEJOURS 2015

Accueil de loisirs Camp au Zoo de la Boissière du 8 au 10 juillet 2015 pour 12 enfants de 5/6 ans		
<i>Quotient familial</i>	<i>Tarif séjours</i>	<i>A titre indicatif Tarif journée</i>
Tranche A : $QF < 485$	70.00 €	23,33€/jour
Tranche B : $485 \leq QF < 675$	76.00 €	25,33 €/jour
Tranche C : $675 \leq QF < 815$	84.00 €	28,00 €/jour
Tranche D : $815 \leq QF < 1005$	90.00 €	30,00 €/jour
Tranche E : $1005 \leq QF < 1176$	95.00 €	31,66 €/jour
Tranche F : $1176 \leq QF < 1423$	100.00 €	33,33 €/jour
Tranche G : $QF \geq 1423$	105.00 €	35,00 €/jour
Majoration pour les jeunes résidant dans des communes ne participant pas au financement du service	15% des tarifs ci-dessus	

Accueil de loisirs Camp à Parthenay du 14 au 17 juillet 2015 pour 14 enfants de 7/8 ans		
<i>Quotient familial</i>	<i>Tarif séjour</i>	<i>A titre indicatif Tarif/journée</i>
Tranche A : $QF < 485$	100.00 €	25,00€/jour
Tranche B : $485 \leq QF < 675$	110.00 €	27,50€/jour
Tranche C : $675 \leq QF < 815$	120.00 €	30,00 €/jour
Tranche D : $815 \leq QF < 1005$	130.00 €	32,50 €/jour
Tranche E : $1005 \leq QF < 1176$	140.00 €	35,00€/jour
Tranche F : $1176 \leq QF < 1423$	15000 €	37,50 € jour
Tranche G : $QF \geq 1423$	160.00 €	40,00€/jour
Majoration pour les jeunes résidant dans des communes ne participant pas au financement du service	15% des tarifs ci-dessus	

Accueil de loisirs Camp à Indian Forrest du 21 au 24 juillet 2015 pour 14 enfants de 9/11 ans		
<i>Quotient familial</i>	<i>Tarif séjour</i>	<i>A titre indicatif Tarif/journée</i>
Tranche A : $QF < 485$	120.00 €	24,00 €/jour
Tranche B : $485 \leq QF < 675$	130.00 €	26,00 €/jour
Tranche C : $675 \leq QF < 815$	140.00 €	28,00 €/jour
Tranche D : $815 \leq QF < 1005$	150.00 €	30,00 €/jour
Tranche E : $1005 \leq QF < 1176$	160.00 €	32,00 €/jour
Tranche F : $1176 \leq QF < 1423$	170.00 €	34,00 €/jour
Tranche G : $QF \geq 1423$	180.00 €	36,00 €/jour
Majoration pour les jeunes résidant dans des communes ne participant pas au financement du service	15% des tarifs ci-dessus	

Animation jeunesse Camp Vacances Spectaculaires du 13 au 17 juillet 2015 pour 5 jeunes de 11/13 ans		
<i>Quotient familial</i>	<i>Tarif séjour</i>	<i>A titre indicatif: Tarif/journée</i>
Tranche A : $QF < 485$	105,00 €	21,00 €/jour
Tranche B : $485 \leq QF < 675$	125,00 €	25,00 €/jour
Tranche C : $675 \leq QF < 815$	145,00 €	29,00 €/jour
Tranche D : $815 \leq QF < 1005$	165,00 €	33,00 €/jour
Tranche E : $1005 \leq QF < 1176$	18500 €	37,00€/jour
Tranche F : $1176 \leq QF < 1423$	205,00 €	41,00 €/jour
Tranche G : $QF \geq 1423$	225,00 €	45,00 €/jour
Majoration pour les jeunes résidant dans des communes ne participant pas au financement du service	15% des tarifs ci-dessus	

Animation jeunesse Séjour 5 jours 4 nuits à Saint-Gilles Croix de Vie (85) pour 14 jeunes de 14/17 ans du 20 au 24 juillet 2015		
<i>Quotient familial</i>	<i>Tarif séjour</i>	<i>A titre indicatif : Tarif journée</i>
Tranche A : $QF < 485$	100,00 €	20,00€/jour
Tranche B : $485 \leq QF < 675$	110,00 €	22,00 €/jour
Tranche C : $675 \leq QF < 815$	120,00 €	24,00 €/jour
Tranche D : $815 \leq QF < 1005$	130,00 €	26,00€/jour
Tranche E : $1005 \leq QF < 1176$	140,00 €	28,00 €/jour
Tranche F : $1176 \leq QF < 1423$	150,00 €	30,00€/jour
Tranche G : $QF \geq 1423$	160,00 €	32,00€/jour
Majoration pour les jeunes résidant dans des communes ne participant pas au financement du service	15% des tarifs ci-dessus	

Animation jeunesse Séjour en Allemagne du 29 juillet au 7 août 2015 pour 24 jeunes de 11/13 ans		
<i>Quotient familial</i>	<i>Tarif séjour</i>	<i>A titre indicatif : Tarif journée</i>
Tranche A : $QF < 485$	234,00 €	23,40, €/jour
Tranche B : $485 \leq QF < 675$	264,00 €	26,40 €/jour
Tranche C : $675 \leq QF < 815$	294,00 €	29,40 €/jour
Tranche D : $815 \leq QF < 1005$	314,00 €	31,40€/jour
Tranche E : $1005 \leq QF < 1176$	334,00 €	33,40 €/jour
Tranche F : $1176 \leq QF < 1423$	364,00 €	36,40€/jour
Tranche G : $QF \geq 1423$	394,00 €	39,40€/jour
Majoration pour les jeunes résidant dans des communes ne participant pas au financement du service	15% des tarifs ci-dessus	

QUESTIONS DIVERSES

Yves Batard interroge Monsieur le Maire sur les projets pour les sports sur les 15 années à venir (bâtiments et lieux) et sur la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire donne des perspectives sur les investissements qui peuvent être communaux ou intercommunaux (gros budget : Super U entre 1.5 et 1.8 millions d'euros) mais il est souhaitable de concentrer le sport à la Rabine.

Pour l'avenir, la fusion de certaines communes est possible et même de deux Communautés de Communes et pour rester sur une note positive, Machecoul est le bassin d'emploi le plus important du Pays de Retz.